

COMPTE-RENDU

Séance du mercredi 6 décembre 2017

Etaient présents

MONSIEUR LEYRIT	Président
MONSIEUR ARCHIMBAUD	Vice-président
MONSIEUR BEAUD de BRIVE	
MADAME BREVAN	
MONSIEUR DEZOBRY	
MONSIEUR GILLARD	
MONSIEUR HABIG	
MONSIEUR HOESTLANDT	
MONSIEUR PEYLET	
MADAME POPELIN	
MADAME SEVRAIN	pouvoir à Monsieur HOESTLAND après son départ

Absents excusés

MADAME CASILLO	
MADAME ESTROSI SASSONE	
MONSIEUR FOURNIER	
MADAME GALLIEN	pouvoir à Monsieur LEYRIT
MADAME HAREL-DUTIROU	
MADAME HEERS	pouvoir à Monsieur BEAUD de BRIVE
MONSIEUR LAUBARD	pouvoir à Monsieur DEZOBRY
MADAME PAILLARES	pouvoir à Monsieur HABIG
MADAME QUERITE	pouvoir à Madame POPELIN
MONSIEUR VUILLETET	pouvoir à Monsieur ARCHIMBAUD

Membres du secrétariat général de la CNDP

Mme LAVARDE, Secrétaire Générale, Mesdames DELEARDE et MOREAU, chargées de mission, Mesdames LE MEUR et THOBOR et Monsieur COMPS, stagiaires.

Le Président Christian LEYRIT ouvre la séance de la Commission nationale à 9h30 après s'être assuré que le quorum était atteint.

Il présente les excuses des membres empêchés et fait état des pouvoirs reçus.

Par ailleurs il informe que Madame Barbara SERRANO, qui a quitté ses fonctions à la CFDT, n'est plus membre de la CNDP. La CFDT a proposé la désignation de Madame Caroline WERKOFF, secrétaire confédérale chargée des relations avec le Parlement.

1) Approbation du PV de la séance du 4 octobre 2017 et de la consultation électronique du 30 décembre

Le procès-verbal est approuvé sous réserve des modifications suivantes à la fin du point 4 :

"Considérant qu'il s'agissait d'un projet complexe, la Commission a désigné Messieurs Pierre GUINOT-DELERY et Jean-Michel STIEVENARD. La Commission se réserve la possibilité de compléter cette équipe de garants au vu du premier rapport intermédiaire.

Par ailleurs, certains membres de la Commission expriment le souhait qu'à l'avenir, sur les sujets sensibles, plusieurs garants possibles soient identifiés et que leur CV soit joint au dossier de séance."

Concernant la consultation électronique, dont le procès-verbal est approuvé, le Président précise qu'une trentaine d'élus locaux ont saisi la CNDP et que cette dernière a donc fortement suggéré à Ile-de-France Mobilités de demander la désignation d'un garant. Un projet analogue devant être lancé en 2018 sur la ligne C, Ile-de-France Mobilités envisage de saisir la CNDP dès le démarrage des consultations.

Sur les modalités pratiques de la consultation, il est suggéré que les réponses ne se limitent pas à "je suis d'accord" mais reprennent intégralement l'objet de l'accord.

2) Nouvelles saisines

• Projet de construction d'un nouveau stade pour le Football Club de Nantes (44)

La Commission a auditionné Madame Sophie Guillain, Directrice générale de Res publica Conseil et Messieurs Yoann Joubert, Président du Groupe Réalités, Waldemar Kita, Président du FC Nantes, M. Amédée Brétignière, Directeur de Programme du Groupe Réalités et Pierre Roca, Responsable de Pôle Environnement des Aménagements du Groupe Keran.

Le Football Club de Nantes et le Groupe immobilier REALITES se sont rapprochés pour concevoir YelloPark, un projet de construction d'un nouveau stade de 40 000 places associé à un projet immobilier. Ce projet se situe sur le site de La Beaujoire, sur une parcelle de 23 hectares accueillant aujourd'hui le stade historique du FC Nantes et des emprises inoccupées. Le projet a pour ambition d'insérer le nouveau stade dans un éco-quartier, lieu de vie et d'activités comportant des logements, des bureaux, une école, un complexe sport-santé-bien être, une halle marché..., devant constituer à terme un pôle d'envergure métropolitaine. Le nouveau stade doit être livré pour la saison 2022-2023 permettant d'accueillir la Coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Le projet YelloPark est entièrement porté et financé par le secteur privé et la présidente de la Métropole a adressé un courrier au Président de la CNDP réaffirmant qu'il n'était pas envisageable que la Métropole assume financièrement les travaux de mise aux standards internationaux du stade.

Initialement le projet a été vu comme un projet d'aménagement urbain et il avait été envisagé d'organiser la participation du public en application des dispositions du seul code de l'urbanisme. La nécessité d'une saisine de la CNDP du fait de l'inclusion du stade dans le projet global a été vue tardivement. C'est la raison pour laquelle un premier processus de concertation, suspendu depuis, a été engagé dès la fin novembre.

A l'issue de la présentation du projet, les membres de la CNDP ont attiré l'attention du maître d'ouvrage sur de nombreux points qui ne manqueront pas d'être soulevés par le public.

Ce projet d'urbanisme présente de nombreux enjeux pour la métropole. Le choix de confier l'ensemble de l'aménagement au secteur privé est susceptible d'entraîner un questionnement de la part du public. La présence de milieu non encore urbanisés sur la parcelle nécessite une approche approfondie des impacts environnementaux. Toutefois, la CNDP n'a jamais organisé de débat public sur des projets de ce type excepté pour le grand stade de rugby, projet dont le caractère national était indéniable. En conséquence, la Commission a décidé d'organiser une concertation préalable sous l'égide de deux garants, Messieurs Serge QUENTIN et Jean-Pierre TIFFON, ce dernier ayant été garant sur le projet d'extension du stade Roland-Garros.

- **Projet d'aménagement de la RN1 en Guyane.**

Il s'agit d'un projet d'aménagement de la RN1 sur 12 km, sur les communes de Matoury et Macouria, entre le carrefour de Balata et l'échangeur avec la RD 51, avec construction d'un pont sur la rivière Cayenne. Les caractéristiques générales du projet ont fait l'objet d'une publication et aucun tiers n'a pris l'initiative de saisir la CNDP. Le maître d'ouvrage a désormais pour seule obligation d'organiser une concertation préalable sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP.

Saisie par la DEAL de Guyane, la CNDP a désigné Monsieur Daniel CUCHEVAL comme garant du projet d'aménagement de la RN1 avec l'appui de Madame Claude BREVAN.

- **Projet de ligne 2 de tramway à Tours Métropole Val de Loire.**

L'agglomération tourangelle a décidé de prolonger la ligne 1 de Tramway pour desservir son aéroport international et de créer une deuxième ligne de tramway d'une longueur de 15 km pour un coût estimatif global de 400 M€.

S'agissant d'un projet soumis à évaluation environnementale, Tours Métropole a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP.

La Commission a désigné Monsieur Laurent JOSEPH comme garant, avec l'appui de Monsieur Roger SILHOL.

- **Bordeaux Métropole : déclaration de projet et mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU).**

Le projet BAHIA a pour objet le regroupement de l'hôpital militaire Robert Picqué et de la maison de santé protestante Bagatelle afin d'optimiser l'offre de soins dans le secteur sud de l'agglomération. Pour permettre sa réalisation, Bordeaux Métropole doit engager une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU, modification qui est soumise à évaluation environnementale. En conséquence, Bordeaux Métropole a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP.

Madame Julie DUMONT a été désignée comme garante avec l'appui de Monsieur François NAU.

3) Concertation recommandée

- **Projet « EOLFI » de ferme éolienne flottante de Groix (56) :**

La Commission a auditionné Monsieur Bruno de TREMIOLLES, garant de la concertation dont l'organisation avait été recommandée au maître d'ouvrage.

La concertation a montré que le projet est globalement bien accepté même si le public ne comprend pas pourquoi un projet de parc éolien flottant, qui peut donc s'affranchir des contraintes bathymétriques, reste localisé à faible distance des côtes. La participation a été faible malgré un dispositif construit pour être inclusif. Le garant estime que le maître d'ouvrage a été pénalisé par son manque d'expérience en matière de participation du public,

une des raisons pour lesquelles ses remarques et suggestions, notamment sur le dossier de consultation, n'ont pas été prises en compte.

La Commission a donné acte au garant de son rapport. Ce document, ainsi que le compte-rendu établi par le maître d'ouvrage, sera joint au dossier d'enquête publique.

4) Participation après concertation préalable

- **Projet de centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny (93) :**

Jacques ROUDIER, garant de la concertation préalable a présenté le bilan de la concertation. Le garant estime que la concertation s'est déroulée dans un climat courtois qui a permis l'amélioration de l'information du public. Ce dernier a apprécié les efforts déployés par le maître d'ouvrage pour lui faire comprendre le projet qui repose sur des technologies non encore mises en œuvre. Si le grand public s'est peu exprimé sur le projet, les ateliers thématiques et le site internet, ont permis aux associations d'exprimer leurs positions et de revenir sur la controverse des volumes capacitaires. Le garant estime que tant que les projets du Syctom, qui opérationnellement sont tous interdépendants, seront abordés de façon indépendante il ne sera pas possible d'avancer sur ce point.

La CNDP a donné acte au garant de son bilan qui sera publié sur le site de la Commission. Par ailleurs, elle a désigné Monsieur ROUDIER comme garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

5) Questions diverses

- **Dialogue Trianon.**

Le lancement officiel devrait avoir lieu le 22 décembre.

- **Prise de fonction du Directeur de la CNDP.**

Monsieur Matthieu DEWAS prendra les fonctions de Directeur de la CNDP à compter du 15 janvier 2018, la secrétaire générale ayant souhaité rejoindre le Conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux.

- **Jour de réunion de la CNDP.**

Une consultation va être organisée afin de définir la demi-journée qui convient au plus grand nombre.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 13h00.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 10 janvier 2018 à 9 heures 30.

Le Président



Christian LEYRIT